

Annonces administratives

Mairie de SAINT-VALLIER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-189, Madame le Maire de SAINT-VALLIER a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur la mise en œuvre du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de SAINT-VALLIER pour une durée de 33 jours consécutifs du **samedi 11 octobre 2025 à 10 heures au mercredi 12 novembre 2025 à 17 heures inclus**.

Ce PVAP vise à encadrer, restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager et urbain du centre historique et de ses extensions faubouriennes. Ses objectifs s'articulent autour de deux grands axes :

la préservation et l'amélioration du paysage urbain du centre-ville et des éléments remarquables qui le constituent ; l'adaptation aux modes de vie contemporains en adéquation avec la qualité du bâti existant.

Madame Elodie GRASSOT, Fonctionnaire Territoriale, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble. Monsieur Gérard BARRIERE a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-VALLIER, pendant toute la durée de l'enquête, soit :

Les lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 Le jeudi de 9h00 à 12h30 Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 Le samedi de 10h00 à 12h00

Le public peut également consulter les dossiers en version numérique sur un poste informatique dédié en Mairie de SAINT-VALLIER aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site Internet de commune à l'adresse suivante :

<https://www.saintvallier.fr/votre-mairie/affichage-legal/enquetes-publiques>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en Mairie de SAINT-VALLIER ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-VALLIER - 2 Place Auguste Delaune - 26240 SAINT-VALLIER, siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête publique. Les observations et propositions du public peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse : commissaire.enqueteur@saintvallier.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de SAINT-VALLIER pour recevoir les observations écrites ou orales lors de deux permanences :

Samedi 11 octobre 2025 de 10 heures à 12 heures Mercredi 12 novembre 2025 de 14 heures à 17 heures

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT-VALLIER pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Il sera également publié sur le site Internet <https://saintvallier.fr>.

A l'issue de l'instruction, après accord du Préfet de Région, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la mise en œuvre du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de SAINT-VALLIER.

Cet avis est affiché en Mairie et en tous lieux habituels d'affichage de la Commune.

Fait à Saint-Vallier, le 17 septembre 2025
Le Maire, Frédéric SAPET
25169789

PRÉFÈTE DE LA DRÔME ET PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de LA-BAUME-DE-TRANSIT et RICHERENCHES (84)

Par arrêté inter-préfectoral, l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en conformité du captage de Bel air, situé sur la commune de LA-BAUME-DE-TRANSIT, est prescrite sur les communes de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES.

Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'instauration de périmètres de protection.

Ce dossier est présenté par le Syndicat Rhône Aigues Ouvèze.

Cette enquête d'une durée de **17 jours consécutifs** sera ouverte du **lundi 3 novembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique. Ce dossier fera également l'objet d'une autorisation de distribuer de l'eau.

Les commissaires enquêteurs désignés pour cette enquête sont :

- M. Gérard BARRIERE, Cadre EDF, retraité, titulaire,
- Mme Christiane CLERC, Enseignante, retraitée, suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public :

- aux jours et heures d'ouverture des mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES sur support papier ;

- lors des permanences du commissaire enquêteur, précisées ci-après ;

- sur le site internet des services de l'État en Drôme :

<https://www.drome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet soumis à enquête publique :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES ;

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie siège de l'enquête: Mairie 2 Place du Tricastin 26 790 LA BAUME-DE-TRANSIT ;

- par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr ;

- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet des services de l'État en Drôme (adresse susvisée) ;

- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte. Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse susvisée.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies de :

LA-BAUME-DE-TRANSIT : - le **lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**,

RICHERENCHES : - le **jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**,

LA-BAUME-DE-TRANSIT : - le **mercredi 19 novembre 2025 de 09h00 à 12h00**.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

25170701

Peuple Libre : 100% local

SELARL FAYOL AVOCATS
89, avenue Victor Hugo
26000 VALENCE (Drôme)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE

**D'UN IMMEUBLE D'HABITATION ELEVE SUR CAVES D'UN
REZ-DECHAUSSEE ET DE DEUX ETAGES AVEC TERRAIN
ATTENANT**

SUR LA COMMUNE DE VALENCE (DROME)
49 rue Paul Bert, CADASTRE SECTION CD N°11

SUR LA MISE A PRIX DE 525.000 EUROS

Avec faculté de baisse de mise à prix du tiers puis de moitié en cas de carence d'enchères.

Consignation préalable obligatoire

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER AU CABINET DE LA SELARL FAYOL AVOCATS A VALENCE ET AUPRES DU JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE OU LE CAHIER DES VENTES PEUT ETRE CONSULTE.

25170694

Peuple Libre, l'actualité proche de vous

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr
retrouvez
GRATUITEMENT

toutes les annonces
légales entreprises

parues dans la presse
depuis le 1^{er} janvier 2010

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence
économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale**